

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIIS BUECH

EXTRAIT N° 66.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

- En exercice : 89
- Présents : 63
- Votants : 77 (14 procurations)
- Suffrages exprimés : 74 (74 pour et 3 abstentions)
- Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ

Le onze avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le cinq avril deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Laragne-Montéglin (commune de Laragne-Montéglin), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Jean-Christophe PIK à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Thomas BANNWARTH
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE représentée par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY représenté par M. Juan MORENO à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Régine GONSOLIN
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison : M. Robert GAY

- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par M. Hervé MIRAN à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND représenté par M. Alain RAHON à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Maxime FONFERRIER
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. André WOSINSKI
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Franck PERARD représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain COMBES
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de Mison : Mme Maryline RICHAUD
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX

- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

ORDRE DU JOUR : Accord local compensatoire sur le photovoltaïque / Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Bâtie-Montsaléon

Par délibération n° 45-21 du 29 mars 2021 modifiée par les délibérations n° 96-21 du 10 juin 2021 et n° 152-21 du 18 mars 2021, le conseil communautaire a approuvé les principes de mise en place d'un fonds de concours compensatoire pour le photovoltaïque concernant 7 communes de la CCSB : la Bâtie Montsaléon, L'Epine, Melve, Mison, Montjay, Ribeyret et Sorbiers.

Pour la commune de La Bâtie-Montsaléon, l'enveloppe maximale de fonds de concours définie pour l'année 2022 s'élève à 18 326,00 €. La commune possède un reliquat de l'enveloppe de 2021 de 18 207,00 €, ce qui porte le montant maximal du fonds de concours à 36 533,00 €.

Par délibération n° 008_2023 du 10 février 2023, le conseil municipal de La Bâtie Montsaléon a sollicité le versement d'un fonds de concours de 19 492,50 € au titre de des enveloppes 2021 et 2022, pour la pose d'un radier.

Le dossier de demande est complet.

Le coût total des dépenses acquittées par la commune de La Bâtie-Montsaléon pour la réalisation de l'équipement concerné s'élève à 38 985 € HT,

La commune de La Bâtie-Montsaléon n'a pas obtenu de subventions.

Le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune.

Toutes les règles permettant l'attribution du fonds de concours sont donc respectées.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 19 492,50 € à la commune de La Bâtie-Montsaléon en vue de participer au financement de la pose d'un radier ;
- autorise le président à signer tous les documents relatifs au versement de ce fonds de concours.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



La secrétaire de séance,
Emilie SCHMALTZ

Publiée le : 13 AVR. 2023